

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le lundi douze avril deux mil vingt un, à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit avril deux mil vingt un par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes Eugène Le Roy sans la présence du public, sous la présidence de Mr Alain MARTY, Maire.

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Serge OULHEN, Mr Serge NAWROT, Mme Henriette ROCHE, Mr Frédéric DELRIEUX, Mr Sébastien DUREY, Mr Pierre CABOS, Mme Joëlle CYPRIK-DUVERNEUIL

Absents Excusés : Mme Annie BEYDON, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Michel TOMAS

Pouvoirs : Mme Annie BEYDON (pouvoir à Mme Coralie JUGE), Mme Sophie DAL'PAN (pouvoir à Mme Claire GIRY-LATERRIERE), Mme Frédérique CONSTANCEAU (pouvoir à Mr Sébastien DUREY)

Secrétaire de Séance : Mr Sébastien DUREY a été élu secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 12 Mars 2021

1-VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie BELOMBO, adjointe au maire en charge des finances.

Elle explique au Conseil municipal que la loi des finances redistribue aux communes le montant du foncier bâti qui était alloué au Département. La recette communale supprimée par la réforme est de : 239 540 €. Les ressources départementales affectées à la commune par la réforme : 374 311 €. Soit une différence de 134 771 € qui représente la surcompensation des recettes de la commune. Un coefficient correcteur est donc appliqué soit 0,807518 sur le montant du produit de la taxe foncière bâtie. Le produit fiscal de la commune s'élève à 627 707 € soit une perte de 7613 € par rapport à 2020.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :

* 11,88 % pour la taxe d'habitation

* 57,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- fixe le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 48,39 % (comprend le taux de la commune soit 22,41 % et le taux du département soit 25,98 %)

2-VOTE DES BUDGETS 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le vote des budgets 2021 suivants qui s'équilibrent en

Dépenses et recettes ainsi :

	COMMUNE	POLE SANTE ET COMMERCIAL	LOTISSEMENT
FONCTIONNEMENT	1 966 593,18 €	49 000,00 €	334 892,27 €
INVESTISSEMENT	1 286 338,97 €	549 446,07 €	54 419,07 €

-DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la durée des amortissements suivant le tableau joint :

COMPTE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREE
202	Frais d'études d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme	Maximum 10 ans
203	Frais d'études, d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme	Maximum 5 ans
2041	Subventions d'équipements versées	Maximum 15 ans
2042	Subvention PIG	Maximum 5 ans
2046	Investissement Centre de loisirs	Maximum 10 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeur similaire	Maximum 5 ans

4-EXTENSION DU CIMETIERE : COMPLEMENT DE DELIBERATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine l'extension du cimetière, maintient l'acquisition du terrain Mullon, en cas notamment de l'impossibilité de mener à terme ce projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les opérations relatives à ce dossier.

5-SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES (SDE 24): REALISATION D'UNE ETUDE EN VUE DE TRAVAUX D'ELECTRIFICATION A MESPLIER

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de réaliser l'étude en vue de travaux d'électrification au lieu-dit Mesplier compte tenu que le nombre de constructions dans ce hameau se développe rapidement.

6-PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES TITRES DE TRANSPORT SNCF POUR LES LYCEENS, ETUDIANTS ET APPRENTIS : COMPLEMENT DE DELIBERATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, complète la délibération du 18 décembre 2020 en mentionnant que la prise en charge des transports SNCF concerne les lycéens, les étudiants et les apprentis de la commune qui utilisent les trajets suivants : Château l'Evêque - Périgueux A/R Et Château l'Evêque - Thiviers A/R.

7-RESTAURANT SCOLAIRE : ADHESION AU SERVICE APPRO-VISION

Dans le but de réaliser des économies sur les produits alimentaires pour le restaurant scolaire, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer à APPRO-VISION, la centrale de référencement en produits alimentaires et non alimentaires pour la restauration et les collectivités.

Celle-ci négocie auprès des fournisseurs nationaux et régionaux toutes les gammes de produits indispensables au fonctionnement d'un restaurant scolaire notamment. La mutualisation des achats permet de bénéficier de prix attractifs et de conditions commerciales intéressantes. L'adhésion est gratuite.

8-SYNDICAT MIXTE OUVERT DEFENSE DES FORETS CONTE L'INCENDIE : COMPLEMENT DE DELIBERATION

Dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert pour la Défense des Forêts contre l'Incendie le Conseil municipal désigne les personnes suivantes qui collaboreront à la protection de la forêt contre les incendies soit : Mrs Gilles BEYDON, Bernard PARISOTTO, Patrick NOUAILLANE, Pascal DESMOULIN, Claude LAVERGNE.

9-ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve l'encaissement du chèque d'un montant de 700 € (remboursement Association Musiques de la Nouvelle Orléans en Périgord) suite au règlement par la commune de sa participation concernant le concert de 2020 qui n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie.

10-CONVENTION DE PRET AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET (BDP)

Dans le cadre de prêt de tout type de matériel entre la BDP et la commune pour réaliser des actions culturelles, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à venir et notamment celle relative à l'emprunt de 'La malle émotions'.

11-POINTS INFORMATIFS

***Ligne de Trésorerie :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie si cela s'avère nécessaire ; il s'agit notamment de palier à l'attente du versement des subventions. Monsieur le Maire est autorisé à recourir à ce processus par délibération du 29 mai 2020.

***Box à vélos :** Deux box à vélos sécurisés seront installés, un premier sur le parking de covoiturage et le second à la gare. Ils sont entièrement financés par le Grand Périgueux.

***Festival :** Mme Claire GIRY-LATERRIERE, en charge de ce dossier indique que cette manifestation est en bonne voie. Une centaine de bénévoles interviendra dans son organisation. Elle se déroulera sur l'ancien terrain de foot. Monsieur le Préfet est favorable à ce type de festival et la Direction Régionale des Affaires Culturelles souhaite positionner cette manifestation comme festival test compte tenu de la pandémie. Un référent COVID sera présent. La recherche des mécènes se poursuit.

***Courrier d'administrés :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de vente à la commune d'une parcelle dont les propriétaires sont les conjoints Cypryk Teillet. Ce terrain cadastré D 1603 a une superficie de 120 m². Ces personnes proposent un rachat au prix de 40 € le m².

Monsieur le Maire indique qu'il est regrettable que les vendeurs ne fassent pas plutôt un don à la commune. En effet, la commune l'entretient depuis de nombreuses années et celui-ci n'a jamais été constructible. De ce fait le prix de vente n'est pas justifié. Une convention de passage a été signée avec les propriétaires pour le tout à l'égout et rien qui appartient au département n'est présent sur cette parcelle. Une estimation sera demandée aux domaines et présentée lors d'une rencontre avec les représentants des héritiers de la parcelle.

QUESTIONS DIVERSES :

***Gendarmerie Nationale : Dispositif Gestion d'Evènement :** le département est divisé en trois parties pour les interventions sur les communes. C'est un système en rodage ; c'est la perte du contact avec nos brigades.

***Groupement de la gendarmerie nationale : (GIGN) :** explosion des agressions des élus : en 2019 380 et en 2020 1250. La toute première agression d'un élu fait l'objet d'un dépôt de plainte transféré immédiatement au pénal. Le GIGN propose aux élus une formation sur la gestion des incivilités. Monsieur le Maire s'est inscrit.

***Elections départementales et régionales :** une consultation a été faite auprès des maires. Monsieur le Maire a répondu pour le report des élections.

***COVID :** Monsieur Frédéric Delrieux fait le point : les incidences en baisse, peu de cas, le système hospitalier est sur la corde raide : absentéisme important des soignants. C'est un problème de gestion hospitalière. La vaccination fonctionne bien à la maison de santé de la commune. Peu de recul sur certains vaccins.

***VACCINATION :** Mme Coralie Juge fait le point : 32 personnes encore à vacciner.

L'inscription des personnes âgées est ralentie par le fait qu'il faut créer à chaque inscription une adresse mail. La deuxième injection démarre mercredi ; les élus sont mobilisés pour transporter les personnes âgées.